



Zone rouge

Pause des activités sportives organisées jusqu'au 28 octobre

(Montréal, Qc), lundi 5 octobre 2020 – Plus tôt cet après-midi en conférence de presse, Mme Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, a annoncé une pause de toutes les activités sportives organisées pour les régions en palier d'alerte (zone) rouge au Québec, et ce à partir du jeudi 8 octobre jusqu'au 28 octobre 2020. Dans un message vocal adressé aux fédérations, Mme Charest a tenu à rappeler que l'objectif de cette annonce est d'éviter les rassemblements.

Par le fait même, Hockey Québec est dans l'obligation de suspendre les matchs et entraînements de ses associations et organisations en zone rouge pour cette même période.

« Notre plan de retour comprend 6 phases, chacune étant conçue afin de respecter les diverses consignes annoncées par la Santé publique. Notre phase 3 (entraînements supervisés des habiletés individuelles) correspond d'ailleurs aux nouvelles restrictions et aurait très bien pu permettre une pratique individuelle et supervisée de nos jeunes, afin d'assurer la sécurité de tous », affirme le directeur général de Hockey Québec, M. Paul Ménard.

Depuis le début des activités, Hockey Québec constate les efforts et le travail entrepris par ses membres et intervenants afin d'offrir un environnement sécuritaire pour les Québécoises et Québécois.

« En plus de notre chaîne de communications et des règles de sécurité incluses au Plan de retour au hockey, nous les avons outillés, notamment avec le Guide d'intervention COVID-19, la Procédure pour cas confirmé, la fiche d'auto-évaluation et la création du poste de responsable santé/sécurité COVID-19 qui est présent à chaque activité sur le terrain. »

« Considérant tous ces efforts, nous sommes déçus de la tournure des événements et partageons votre incompréhension suivant cette annonce. »

Hockey Québec rappelle qu'en zone (verte) jaune et orange, le hockey peut se poursuivre selon les directives déterminées dans chacun des paliers d'alerte régionale en vigueur.

« Nous invitons nos membres en zone jaune et orange à poursuivre la pratique de leurs activités à l'échelle locale (intra-association/organisation). En attendant la reprise des activités en zone rouge, nous demandons à tous nos membres, parents/accompagnateurs, joueurs, entraîneurs, officiels, bénévoles, de respecter les règles de sécurité demandées par la Santé publique pour envisager un retour au jeu rapide », conclut M. Ménard.

Hockey Québec, au nom de tous nos jeunes, vous remercie pour votre collaboration.

- 30 -

Pour plus de renseignements, veuillez S.V.P. communiquer avec :

Marie-Joël Desaulniers
Directrice communications, image de
marque et soutien aux régions
mjdesaulniers@hockey.qc.ca
B : 514 252-3079, poste 4882

François Lachance
Coordonnateur communications, image de
marque et soutien aux régions
flachance@hockey.qc.ca
B : 514 252-3079, poste 4877